



L'Office Djiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)



Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination sociale : « ISCAT EXCHANGE » SAS

Siège social : DJIBOUTI

Représentant : Me HODAN HASSAN BOUH

Adresse : Salam Tower, Saline Ouest, Rue Mohamed Kamil, 8th Floor, Office 809/822- DJIBOUTI

Date & Heure de la modification : 21/05/2026 à 11H00

N° d'immatriculation au registre analytique : 22619/B/SAS

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALES/ CESSIION DE PARTS SOCIALES.

Statut actuel en ce qui concerne la (ou les) modification(s) demandée(s) :

Le capital de la société est fixé à la somme de **10.000.000 FDJ** (dix millions Francs Djibouti) divisée en **100 actions** de **100.000** (cent mille Francs Djibouti) chacune, entièrement libérées, souscrites et attribuées comme suit :

- **La société « INTERNATIONAL STANDAR CARBON ASSETS TECHNOLOGY CO. LIMITED » 100 actions soit 10.000.000 FDJ**

Modification(s) inscrite(s) au RCS à ce jour :

Suite à l'acte de cession de parts sociales de la société **du 12/05/2026** et procès-verbal de l'assemblée générale de la société « **ISCAT EXCHANGE** » en date du **20/04/2026**, déposés et authentifiés par **Me HODAN HASSAN BOUH**, il a été décidé de procéder à la modification suivante :

I- CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALES :

L'article 2 statuts de la société portant sur la dénomination sociale a été modifié comme suit :

Au lieu de : « **ISCAT EXCHANGE** » SAS

Il faut lire : « **RWA EXCHANGE** » SAS

II- CESSIION DE PARTS SOCIALES :

- **La société « INTERNATIONAL STANDAR CARBON ASSETS TECHNOLOGY CO. LIMITED »** représenté par **Monsieur CHEN DAISI** cède et transporte, sous les garanties ordinaires, à la société « **GOZAR INTERNATIONALE LIMITED** qui accepte, la totalité des 100 actions **100. 000 FDJ** qu'il détient dans le capital de la société « **ISCAT EXCHANGE** » SAS.

- La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **1 \$ (un dollar) symbolique**.

- Le prix de cession a été payé comptant par les cessionnaires aux cédant qui le reconnaît et lui en donne et valable quittance.

• **Conséquences sur la répartition après cession de parts sociales :**

- **La société « GOZAR INTERNATIONALE LIMITED 100 actions 10.000.00 FDJ**